


EVÉNEMENT
Télécoms**Une nouvelle partition pour donner le tempo!**

• **L'exécutif valide la feuille de route 2015-2018**

• **Le partage d'infrastructures reste une priorité**

• **Plus de concurrence dans les offres entreprises**

NOUVELLE feuille de route pour le secteur des télécoms. Préparée par l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), la Note d'orientation générale 2015-2018 a été signée mi-avril par le Chef du gouvernement. Il a fallu au préalable la valider par le conseil d'administration que préside Abdelilah Benkirane en sa qualité d'autorité de tutelle. La Note dresse «les objectifs ainsi que les actions et les leviers pour les atteindre». Ce document stratégique

«donne la visibilité aux acteurs du marché pour rentabiliser leur investissement tout en tenant compte des priorités économiques et sociales fixées par le gouvernement».

Un premier axe porte sur «les perspectives de développement du secteur» et le second sur «le renforcement des leviers de régulation».

Régulateur et pouvoirs publics tablent sur des prévisions «prometteuses»: un taux de croissance du PIB de 4,4%, une économie diversifiée, présence de grands groupes nationaux en Afrique... Ce sont là des facteurs qui «augurent un usage de plus en plus intensif des technologies de l'information... le secteur devra être en mesure de relever les défis à venir». D'où la formule du DG du régulateur télécom, Azzedine El Mountassir Billah, «si l'on ne court pas plus vite que les autres. Ils ne vont pas nous attendre».

L'accès à internet haut débit et très haut débit (mobile et fixe) est «une commodité essentielle» pour les entreprises et l'administration. L'accès aux services

télécoms «va continuer à être porté par les réseaux mobiles».

En guise d'infrastructures fixes, le recours à la fibre optique est l'un des choix qui s'impose avec force. L'enjeu est «d'absorber des volumes de plus en plus croissants des données échangées». Les nouvelles générations dévorent par exemple les vidéos en ligne. Il y a un basculement des usages: fini la télé de papa et maman.

Un changement en appelle un autre. La popularisation des technologies mobiles (Smartphones, tablettes...) s'accompagne par «une monétisation des données». Une voie pour les opérateurs afin de pérenniser et rentabiliser «des lourds investissements» en cours ou à venir: licence 4G, infrastructures télécoms, achat ou création de contenu...

Loi cadre sur la convergence

Avec en arrière plan l'éternel débat sur la neutralité du net. Principe qui présente la Toile comme un espace de liberté sans limite.

D'où par exemple le vaste débat qui se profile autour d'une loi cadre sur la convergence. Dictée par l'effacement des frontières entre les télécoms, l'audiovi-

globaux (fixe, mobile, data...). Quitte à irriter certains, le partage des infrastructures reste à l'ordre du jour «particulièrement dans les zones les moins denses et ce pour permettre la diversification des offres de services pour la majorité de la population».

Figure aussi l'accélération des projets visant la généralisation de l'accès à internet haut et très haut débit dont le Plan national a déjà été lancé en 2012. Le gendarme sectoriel s'engage sur «des niveaux de qualité de service conforme aux standards internationaux». Un chantier comme Casa Finance City ou le positionnement offshoring (métier monde du Maroc) ne donnent pas droit à l'erreur. Améliorer les services induit une plus grande concurrence. «L'activation de leviers de régulation se fera particulièrement sentir dans les services aux professionnels et aux entreprises publiques et privées». De l'aveu même du régulateur, le marché des services fixes filaires ou encore le marché B-to-B «a connu des évolutions plutôt limitées». Comparée à la baisse des prix dans l'abonnement mobile prépayé, celle enregistrée dans les offres dédiées aux entreprises est «insignifiante: une baisse des prix de 2% contre 75% pour le prépayé». Le régulateur projette de lancer une étude sur l'usage des télécoms dans les grands groupes, les PME-PMI, l'administration

Un Smig pour le service universel

UN chiffre d'affaires de 34 milliards de DH pour les télécoms. C'est l'un des objectifs fixés par la Note d'orientation générale 2015-2018. L'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) cible notamment «le financement des projets qui intensifient l'usage des nouvelles technologies». Il a fallu une décennie (2000-2010) pour généraliser l'accès au mobile. L'on aura besoin de la même durée pour l'internet haut débit: «Permettre à tout usager d'avoir un débit minimum de 2 mégabits/seconde. C'est le Smig pour le service universel», promet le DG de l'ANRT, Azzedine El Mountassir Billah. Comment on va y arriver? «Une première frange, soit au moins 65% de la population, devra être couverte par l'internet 4G selon les engagements pris par les opérateurs. Certains se sont engagés d'aller au-delà», révèle le régulateur. □

suel, le droit d'auteur et droits voisins, le droit de la presse...

Le DG de l'ANRT souligne «qu'il y a certes une convergence. Mais chaque secteur a son rythme. Cette approche a été actée par le gouvernement. Nous suggérons de lancer une réflexion sur une loi cadre qui définit les principes, les acteurs et les services. Chaque acteur devra déployer la future loi cadre sur la convergence selon ses spécificités».

D'ici là, le secteur des télécoms devra garder un œil sur les orientations générales pour 2018. La feuille de route vise à «encourager l'investissement et la consolidation du marché autour d'acteurs

et l'offshoring. Le but étant d'évaluer les besoins pour décliner un plan d'action pour «fluidifier le marché en augmentant le volume (consommation) et en baissant les prix», selon le DG de l'Agence.

Les opérateurs, eux, sont déjà dans la course: Méditel, Wana et Maroc Telecom ont décroché la licence 4G, installation en cours de fibres optiques... pour le plus grand bonheur des 33,8 millions de consommateurs. □

Faiçal FAQUIHI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com